



140
sections
syndicales
à l'étranger

la majorité
des élus dans
les CAPN de
vos catégories
à l'Éducation
nationale

une force
qui agit pour
les résidents,
les expatriés,
les recrutés
locaux de l'AEFE

FORCES DE PROPOSITION, POUR ET AVEC LES PERSONNELS, LE SNES ET LE SNEP DÉFENDENT

Pour les résidents

- une **mobilité choisie** et non imposée ;
- une **revalorisation de l'ISVL** qui prenne réellement en compte les spécificités locales ;
- un avantage familial qui intègre **une véritable prestation familiale** ;
- la **fin des trois mois de disponibilité imposés** aux « faux résidents » et la **prise en charge des frais de changement de résidence** ;
- **les postes**, notamment pour résidentialiser les titulaires non-résidents (TNR).

Pour les expatriés

- **les postes**, pour répondre aux besoins locaux ;
- la **prise en compte des promotions** en cours de contrat.

Pour tous les personnels

- le déroulement de la **carrière** en lien avec les élus nationaux en CAPN : rendez-vous de carrière, hors classe, classe exceptionnelle, accès au corps des agrégés ;
- le paiement des **indemnités statutaires** aux CPE et Psy-ÉN ;
- la poursuite de l'**adaptation des droits** des fonctionnaires à l'étranger (congrés, formation, temps partiel...) ;
- une amélioration réelle des **conditions de travail** et de l'**exercice de nos métiers** ;
- une **offre de formation** qui réponde aux attentes de tous les personnels ;
- la **suppression** du jour de carence.

Par sa présence sur le terrain, la FSU porte la voix des personnels et propose d'autres choix.



F.S.U.

Le service public d'éducation à l'étranger
est votre choix,
vous défendre est notre combat !

VOTEZ SNES-FSU, SNEP-FSU



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

AVEC LE SNES, LE SNEP ET LA FSU, DES RÉSULTATS PAR L'ACTION ET LA MOBILISATION DES PERSONNELS

À l'AEFE, le SNES-FSU et le SNEP-FSU, forts de leur représentativité, ont conquis des droits essentiels comme la fin de l'abattement indemnitaire lors des congés maladie des détachés ou le temps partiel de droit.

Depuis quatre ans, ensemble, nous avons obtenu comme nous nous y étions engagés :

- l'**adaptation des droits** des fonctionnaires : amélioration du dispositif de temps partiel (mi-temps annualisé), autorisation d'absence liée à l'état de santé de l'enfant ou d'un membre de la famille ;
- la prise en compte de la **souffrance au travail** par la création d'une Commission locale hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) des personnels ;
- le cadrage de la **formation continue** pour tous avec la généralisation des cellules de formation continue ;
- l'amélioration des **dispositifs indemnitaires** acquis auparavant par les actions de la FSU ainsi que la mise en place d'indemnités spécifiques pour les professeurs documentalistes, CO-Psy et professeurs d'EPS ;
- le **recul de l'AEFE** sur son projet de fermetures de postes de résidents en cours de contrat ;
- l'élargissement du vivier des candidats par l'arrêt de la distinction agrégé/certifié lors du **recrutement** des expatriés et des résidents.

Une défense individuelle respectant l'intérêt collectif

En CCPC à l'AEFE, comme en Commission administrative paritaire (CAP) au MEN, les élus des syndicats de la FSU :

- apportent **soutien, information** et **conseil** à tous les collègues ;
- assurent un **suivi individualisé** à chaque étape de la carrière depuis le recrutement hors de France jusqu'à l'éventuelle réintégration en académie ;
- défendent les **droits** de tous les collègues et le **respect** des textes ;
- obtiennent des **avancées concrètes** sur les dossiers individuels : contestation du rendez-vous de carrière, temps partiel, reconduction expresse, renouvellement de détachement, fin de mission... ;
- agissent pour des règles **transparentes** et **équitables** de recrutement ;
- combattent l'**arbitraire** et l'**autoritarisme**.

POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION À L'ÉTRANGER

VOTEZ

